



S.C.P. GAUCHE-MOULIA ARCHITECTES D.P.L.G.

SCI GRAMONT

3 rue de Boyrie – 64000 PAU

*Construction de 84 logements
Terrain Lauga – Quartier Départ à ORTHEZ*

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

GROS-ŒUVRE

- Fondations semelles filantes ou longrines béton suivant étude de sol
- Dallage béton porté au rez de chaussée
- Planchers béton armé sur pré-dalle pour tous les niveaux
- Murs de façades en parpaings de ciment creux de 20 cm d'épaisseur
- Murs séparatifs des logements en voiles béton
- Escaliers des parties communes et balcons en béton

ENDUITS EXTERIEURS

- Enduits extérieurs monocouche teintés, finition grattée pour façades

CHARPENTE BOIS – COUVERTURE - ZINGUERIE

- Charpente traditionnelle ou fermettes
- Habillage des volées d'avant-toits en bois massif (planche de rive, lambrassage)
- Couverture en tuiles plates type Picon et tuiles Romane-Canal
- Dalles et descentes EP en zinc

MENUISERIES EXTERIEURES

- Fenêtres et portes-fenêtres, ouvrantes à la Française à 1 ou 2 vantaux en PVC,
- Fenêtre des lucarnes, ouvrantes à 1 vantail avec volets roulants intégrés
- Fenêtres ouvrantes à soufflet en PVC pour les bains des logements
- Double vitrage isolant.
- Portes métalliques pour les locaux vélos
- Portes d'entrée des logements, métalliques isolées

4 rue Lapeyrère, B.P 233, 64302 ORTHEZ CEDEX

Amendeux Oneix 64120 SAINT PALAIS

26 rue des Laurières 64320 BIZANOS

Tél : 05 59 67 14 40 Fax : 05 59 67 06 94 E-mail : gauche.moulia@wanadoo.fr

T.V.A Intracommunautaire FR 30390159614 – Siret : 390159614 – A.P.E 742A

Membres d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement des sommes dues par chèques libellés au nom de la S.C.P. Gauche - Moulia



S.C.P. GAUCHE-MOULIA ARCHITECTES D.P.L.G.

MENUISERIES BOIS

- Volets battants en bois pour les fenêtres et portes-fenêtres
- Portes intérieures à panneaux postformés sur huisseries métalliques
- Portes de placards coulissantes type Sogal
- Equipements des placards en panneaux mélaminés
- Comptoir entre cuisine et séjour
- Plan de travail stratifié pour pose de la plaque de cuisson dans cuisine des logements T3
- Plinthes bois dans tous les locaux

ESCALIERS – GARDE-CORPS

- Garde-corps bois pour escaliers extérieurs, terrasses, coursives et balcons

PLATRIERIE

- Cloisons de doublage en complexe plaque de plâtres plus isolant 80 + 10
- Cloisons de distribution en carreaux de plâtre de 60 mm d'épaisseur, hydrofuge pour les pièces humides, standard pour les pièces sèches
- Plafonds sous charpente des logements en plaques de plâtre avec isolation en laine de verre

PLOMBERIE

- Appareils sanitaires blanc avec robinetterie mitigeuse, évier inox 2 bacs sur meuble dans cuisine,
- Kitchenette comprenant évier, plaque de cuisson et réfrigérateur dans les logements T2
- Meuble pour vasque comprenant vasque encastrée, miroir et bandeau lumineux dans les bains
- Equipement pour lave-linge, lave-vaisselle,
- Production d'eau chaude par cumulus de 150 litres pour les T2 et 200 litres pour les T3

VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

- Ventilation mécanique hygroréglable dans tous les logements

ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE

- Tableaux des Services Généraux dans gaines techniques de chaque bâtiment
- Luminaires pour locaux vélos et extérieur
- Tableaux équipés de disjoncteurs magnéto-thermiques dans chaque logement
- Points lumineux avec crochet et douille dans les logements
- Prise télévision TV/FM dans séjour et chambre I
- Installation d'une station de tête de télévision pour chaque bâtiment, comprenant une antenne UHF et FM et une parabole
- Prise téléphone dans séjour, chambres et cuisine.
- Chauffage électrique par convecteur dans les bains et par panneaux rayonnants dans les autres locaux avec programmation

4 rue Lapeyrère, B.P 233, 64302 ORTHEZ CEDEX

Amendeux Oncix 64120 SAINT PALAIS

26 rue des Laurières 64320 BIZANOS

Tél : 05 59 67 14 40 Fax : 05 59 67 06 94 E-mail : gauche.moulia@wanadoo.fr

T.V.A Intracommunautaire FR 30390159614 – Siret : 390159614 – A.P.E 742A

Membres d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement des sommes dues par chèques libellés au nom de la S.C.P Gauche - Moulia



S.C.P. GAUCHE-MOULIA ARCHITECTES D.P.L.G.

CARRELAGE

- Carrelage grès émaillé 30 x 30 cm dans toutes les pièces des logements à l'exception des chambres
- Faïence décorée 15 x 15 cm :
 - * sur panneaux d'ados des appareils sur 0.60 m de hauteur dans cuisine
- Faïence décorée 25 x 25 cm :
 - * au-dessus de la baignoire formé par les trois côtés, hauteur 1.80 m
 - * Habillage des tabliers de baignoire en faïence

PEINTURE

- Peinture de sol pour les loggias
- Projection gouttelettes sur plafonds et parois des logements
- Peinture satinée sur portes, plinthes, etc....
- Numérotation des logements sur plaques

REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

- Revêtement plastique souple dans les chambres

CLOTURE

- Clôture composée de poteaux et grillage en acier galvanisé plastifié au pourtour des jardins privatifs des logements du rez de chaussée

4 rue Lapeyrère, B.P 233, 64302 ORTHEZ CEDEX

Amendeux Oneix 64120 SAINT PALAIS

26 rue des Laurières 64320 BIZANOS

Tél : 05 59 67 14 40 Fax : 05 59 67 06 94 E-mail : gauche.moulia@wanadoo.fr

T.V.A Intracommunautaire FR 30390159614 - Siret : 390159614 - A.P.E 742A

Membres d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement des sommes dues par chèques libellés au nom de la S.C.P Gauche - Moulia



Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **2006-32-6** du **01.02.2006**

mis à jour le

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse : commune, code postal

RUE GASTON PLANTÉ 64300 ORTHEZ

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit

oui ☐ non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation

oui ☐ non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé

oui ☒ non ☐

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation ☒ Crue torrentielle ☐ Remontée de nappes ☐
Avalanches ☐ Mouvement de terrain ☐ Sécheresse ☐
Séisme ☐ Cyclone ☐ Volcan ☐
Feux de forêt ☐ autre ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé

oui ☐ non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit*

oui ☐ non ☒

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique ☐ Effet de surpression ☐ Effet toxique ☐

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-451 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-592 du 13 septembre 2000

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone Ia ☐ zone Ib ☐ zone II ☐ zone III ☐ zone IV ☒

Précisions

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

ZONE BLANCHE de la Carte Réglementaire du PPRT d'ORTHEZ.
Ci jointe extraits du PPRT concernant la Zone Blanche

7. Vendeur - Bailleur

(à compléter si applicable)

SCI GRANT

8. Acquéreur - Locataire

(à compléter si applicable)

9. Date

à

le

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
[V de l'article 125-5 du code de l'environnement]

0559691071

♦ **Zone jaune** : zone d'expansion des crues exposée à un risque d'inondation faible, déterminée en fonction de l'aléa faible dont les critères sont : une hauteur d'eau < 0.50 m et une vitesse d'écoulement < 0.50 m/s.
Cette zone, non urbanisée, est à protéger pour permettre l'expansion ou l'écoulement des crues.

♦ **Zone vert foncé** : on distingue deux cas :

- zone d'expansion des crues, exposée à un risque d'inondation faible mais déjà majoritairement urbanisée. Le risque faible est déterminée par une hauteur d'eau < 0.50 m et une vitesse d'écoulement < 0.50 m/s.
Cette zone, déjà largement occupée, peut finir d'être urbanisée.
- Zone plus fortement inondée mais ne participant pas à l'écoulement de la crue et déjà en partie urbanisée. Les hauteurs d'eau devront être inférieures à 1m et les vitesses d'écoulement extrêmement faibles.
L'importance des enjeux peuvent justifier de continuer de construire, sur Orthez c'est le cas pour la zone Naudé.

♦ **Zone rayée verte** : zone exposée à un risque d'inondation important mais avec une probabilité de se produire quasi nulle.
Elle peut être urbanisée.

♦ **Zone blanche** : zone estimée non exposée au risque d'inondation, dans l'état des connaissances actuelles.

Il est important de rappeler qu'en complément des ces dispositions spécifiques à chaque zone, l'ensemble des zones inondables¹ sont soumises au respect des règles du paragraphe 4 concernant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

¹ cf. glossaire en fin de document

3.6. DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE BLANCHE

La zone blanche ne fait pas l'objet de prescriptions. Cependant tout nouvel aménagement dans cette zone ne devra pas induire de nouveaux risques.

